

# LES DÉMARCHES POUR BÉNÉFICIER DU CONGÉ PATERNITÉ

Pour en bénéficier, vous devez :

- informer l'employeur de la prise de ce congé au minimum un mois avant la date de début du congé, par lettre recommandée avec accusé réception, en précisant les dates de début et fin du congé de paternité. Joindre le certificat médical de grossesse avec la date prévue d'accouchement ou, si le bébé est déjà né, son extrait d'acte de naissance ;
- envoyer à l'Assurance maladie une copie intégrale de l'acte de naissance ou la copie de votre livret de famille mis à jour ou bien, si vous n'êtes pas le père de l'enfant, une pièce attestant du lien avec la mère (extrait d'acte de mariage, copie du Pacs, certificat de vie commune de moins de 1 an ou attestation sur l'honneur de vie maritale).

8<sup>e</sup> mois

# LETTRE-TYPE POUR DEMANDER UN CONGÉ PATERNITÉ

Nom Prénom expéditeur  
Adresse

Nom destinataire  
Adresse

Fait à [Lieu], le [Date]

Objet : Demande de congé paternité

Madame, Monsieur,

Conformément à l'application de l'article L122-25-4 du Code du travail, je vous informe que je souhaiterais bénéficier d'un congé paternité pour la naissance de mon enfant qui est prévue le [...] (ou qui est né le [...]).

Je souhaiterais, avec votre accord, prendre ce congé d'une seule traite, du [...] au [...].

Vous trouverez ci-joint le certificat médical attestant de la date de naissance prévue/ l'extrait d'acte de naissance attestant de la naissance de mon enfant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom et signature